



Canadian Society for Medical Laboratory Science
Société canadienne de science de laboratoire médical

Guide d'information

Évaluation des connaissances acquises à
l'intention des adjoints de laboratoire médical

2017

Des changements de politiques peuvent survenir périodiquement. Ils seront affichés dans notre site Web. Vous avez la responsabilité de vous assurer que vous avez en main la version en cours.

Consultez le site Web de la SCSLM pour les mises à jour.

www.scslm.org

Coordonnées

Société canadienne de science de laboratoire médical

Adresse

33, Wellington St N
Hamilton, ON
L8R 1M7

Téléphone

(905) 528-8642 **ou**
(800) 263-8277,
poste 8507

Télécopieur

(905) 528-4968

Courriel

pla@csmls.org

Site Web

www.scslm.org

La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) est l'organisme national de certification des technologistes et adjoints de laboratoire médical et l'association professionnelle regroupant les professionnels des laboratoires médicaux au Canada. Par conséquent, pour assurer l'impartialité à tous nos membres, nous ne permettons pas de visiteurs à la SCSLM ni acceptons des documents livrés personnellement à la porte.

Table des matières

Renseignements généraux	3
Adhésion à la SCSLM	3
Admissibilité à passer l'examen de certification de la SCSLM	4
Conseil des normes professionnelles (CNP)	4
Non-discrimination	4
Étape I : Préévaluation	5
Demande et frais d'ECA	6
Documents justificatifs	6
Évaluation	7
Politique de traduction	7
Livret d'évaluation des compétences personnelles	8
Études en technologie de laboratoire médical	8
Formation clinique (stage pratique)	8
Expérience de travail	9
Certification professionnelle	9
Formation continue	9
Perfectionnement professionnel	9
Politique de documents alternatifs	10
Politique de réception et de conservation des documents	10
Liste de vérification des documents	11
Étape II : Postévaluation	17
Rapport technique	17
Plans d'apprentissage	17
Politique relative au plan d'apprentissage	18
Déclaration d'admissibilité	20
Documentation additionnelle et politique d'appel	20
Organismes de réglementation provinciaux	21
Associations provinciales	22
Demande d'évaluation des connaissances acquises (ECA) de la SCSLM - TLM	26
Étape II : Postévaluation	13
Rapport technique	13
Déclaration d'admissibilité	13
Documentation additionnelle et politique d'appel	16
Organismes de réglementation provinciales	13

Renseignements généraux

La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) est l'organisme national de certification des technologistes et adjoints de laboratoire médical et l'association professionnelle regroupant les professionnels des laboratoires médicaux au Canada. Incorporée en 1937 sous le nom de Canadian Society of Laboratory Technologists (CSLT), la Société compte plus de 14 000 membres, au Canada et dans divers pays du monde.

La certification d'adjoint de laboratoire médical (ALM) s'impose rapidement en tant qu'exigence standard reconnue par la profession. Cette certification nationale facultative vous offre :

- Des titres de compétence reconnus par la Société canadienne de la science de laboratoire médical et par le Conseil national de certification.
- Une reconnaissance de votre compétence pour pratiquer votre profession dans l'encadrement d'un ensemble de normes nationales
- Les bases d'une culture professionnelle nationale qui encourage et soutient la fierté, l'excellence et la reconnaissance.

Les examens de certification nationale sont ouverts aux diplômés des programmes d'études officiels menant au titre d'adjoint de laboratoire médical. Ces programmes sont dispensés dans des institutions d'enseignement ou en milieu hospitalier. Les praticiens qui n'ont pas acquis leurs connaissances de manière formelle peuvent aussi se présenter aux examens de certification, à condition de fournir la documentation requise, de même qu'une lettre de recommandation de leur employeur ou superviseur.

L'examen de certification d'ALM est un test des compétences requises par les ALM et dont la liste est disponible dans les [Profils de compétence](#).

Adhésion à la SCSLM

L'adhésion à la SCSLM vous offre plusieurs avantages dont vous pouvez profiter immédiatement.

L'adhésion à la SCSLM propose les avantages suivants :

- Vous serez en mesure d'économiser grâce aux frais réduits d'inscription à LABCON, le congrès national annuel de la SCSLM, et vous aurez accès à divers programmes de rabais pour les membres (visitez notre site Web pour voir la liste de nos partenaires d'affinité courants).
- Restez branché avec la profession à l'aide des *e-NOUVELLES* toutes les deux semaines, le *Journal canadien de science de laboratoire médical* (jCSLM) publié trimestriellement et le nouveau forum de discussion en ligne, les *Communautés*.
- La SCSLM est là à chaque étape de votre carrière, vous donnant accès aux offres d'emploi par le biais de notre nouveau service en ligne, le Centre des carrières, en plus des rabais sur des cours de perfectionnement professionnel et d'éducation permanente.

À la SCSLM, nous croyons que la profession de laboratoire médical mérite de se faire entendre pour reconnaître votre contribution précieuse aux soins de santé au Canada. Votre adhésion à la SCSLM donnera de la puissance à cette voix et fera preuve de votre engagement à votre profession choisie.

Si vous avez des questions à propos de votre adhésion, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone (905-528-8642 ou 1-800-263-8277) ou par courriel (info@csmls.org).

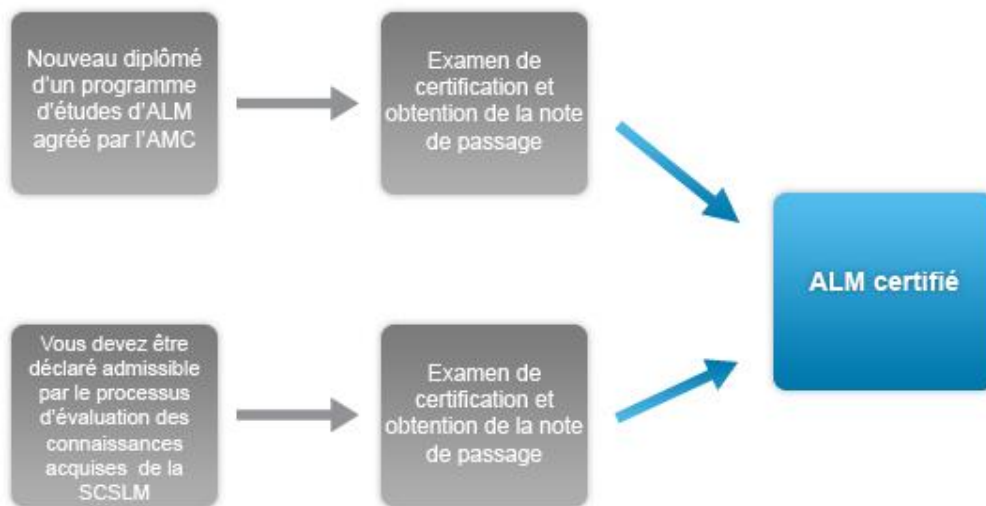
Admissibilité à passer l'examen de certification de la SCSLM

Pour pouvoir travailler au Canada à titre de technologiste de laboratoire médical (TLM), vous devez réussir à l'examen.

Il y a **deux** manières de devenir admissible à passer l'examen :

Option A : Terminer avec succès un programme de formation d'adjoint de laboratoire médical (ALM) agréé par le Comité de l'agrément des programmes de formation en technologie de laboratoire médical au sein de l'Association médicale canadienne (AMC). Cela comprend les programmes qui ont demandé l'agrément.

Option B : Être déclaré équivalent par le processus d'évaluation des connaissances acquises (ECA) de la SCSLM pour les adjoints de laboratoire médical (ALM)



Conseil des normes professionnelles (CNP)

Le Conseil des normes professionnelles (CNP) est l'organisme de recommandation de politiques sur la certification, l'évaluation des connaissances acquises (ECA) et les normes d'exercice. Le CNP est responsable de toutes les questions relatives aux politiques et aux normes de certification. Il est composé de membres de chaque organisme de réglementation provincial et des associations provinciales non réglementées.

Non-discrimination

La SCSLM ne fait aucune discrimination, pour quelque raison que ce soit, y compris, l'âge, le sexe, la race, l'origine ethnique, la couleur, la religion, l'orientation sexuelle et le statut civil.

Processus d'évaluation des connaissances acquises de la SCSLM :

Le processus d'évaluation des connaissances acquises me convient-il? – Démarches à suivre :

Vous devriez d'abord lire ce guide attentivement **avant de présenter votre demande** d'évaluation des connaissances acquises (ECA).

Le processus d'évaluation des connaissances acquises (ECA) pour adjoints de laboratoire médical (ALM) vise les ALM qui travaillent actuellement au Canada ou qui ont obtenu leur diplôme d'un programme ALM canadien non agréé par l'Association médicale canadienne.

Le processus d'**évaluation des connaissances acquises** (ECA) évalue votre formation et votre expérience par rapport à la norme nationale.

Les profils de compétence expliquent ce qu'on s'attend d'un technologiste au niveau d'entrée au Canada. Lorsque vous faites une demande d'ECA, nous examinons vos antécédents scolaires et professionnels pour déterminer si vous êtes équivalent au profil de compétence. Le développement de l'examen est basé sur le profil de compétence et le plan détaillé.

En premier lieu, remplissez le **Livret d'évaluation des compétences personnelles** pour décider si l'ECA vous convient. Il s'agit d'un outil précieux d'autoévaluation.

- Utilisez le livret pour évaluer et comparer votre expérience par rapport au profil de compétence SCSLM pour ALM
- Faites-nous parvenir le livret rempli accompagné de votre demande d'ECA
- Vous aurez accès au livret à partir de notre site Web : www.scslm.org/eca

Cet outil d'autoévaluation a deux objectifs :

1. Vous pouvez comparer votre formation avec la norme canadienne pour aider à déterminer vos lacunes et si l'ECA vous convient.
2. L'équipe d'évaluation de la SCSLM utilisera vos résultats pour compléter votre évaluation. Toutefois, vos résultats doivent être confirmés par vos documents justificatifs officiels comme votre niveau de scolarité et votre expérience.

Évaluation des connaissances acquises de la SCSLM

L'évaluation des connaissances acquises (ECA) de la SCSLM examine votre formation, perfectionnement et expérience professionnelle pour déterminer si vous êtes équivalent au profil de compétence.

Il y a **deux étapes** du processus d'ECA :

- **Préévaluation**
Commence lorsque nous recevons votre demande et traitons vos **frais de demande d'ECA** et se termine lorsque nous avons reçu tous vos documents requis.
- **Postévaluation**
Votre postévaluation commence après l'évaluation de votre demande d'ECA et lorsque nous vous envoyons votre rapport technique.

Étape I : Préévaluation

La préévaluation comporte trois volets :

1. Demande et frais d'ECA
2. Documents justificatifs
3. Évaluation

1. Demande et frais d'ECA

Lisez ce guide d'information attentivement avant de faire parvenir votre demande. Remplissez la demande d'ECA à la fin de ce guide. Assurez-vous d'inclure les frais de demande d'ECA. Une fois que nous aurons reçu votre demande, nous ouvrirons votre dossier d'ECA et vous ferons parvenir votre numéro d'identification SCSLM. Nous vous donnerons une liste des documents reçus et à recevoir.

- Les frais du processus d'évaluation des connaissances acquises (ECA) sont de **155 \$** par évaluation.
- Les frais d'ECA sont non remboursables et non transférables.
- Vous aurez **12 mois** pour vous assurer que nous avons bien en main les documents requis.
- Vous devrez faire une autre demande si nous n'avons pas reçu tous les documents dans la période visée.
- Vous pouvez demander une prolongation si votre demande périmée de dépasse pas 12 mois.
- Si votre demande arrive à échéance, il se peut que vous ayez à verser des frais supplémentaires.

Les méthodes de paiement acceptables sont par Visa, MasterCard, American Express, chèque canadien ou mandat canadien. Faites votre chèque ou mandat à l'ordre de la Société canadienne de science de laboratoire médical, ou SCSLM. Si votre paiement nous est retourné en raison de provision insuffisante, des frais de chèque sans provision au montant de 25 \$ vous seront facturés.

2. Documents justificatifs (officiels)

Les documents officiels sont **envoyés directement** à la SCSLM par les établissements émetteurs et deviennent la propriété de la SCSLM. Nous ne vous retournerons aucun document officiel. Nous n'accepterons pas de télécopies ou de documents envoyés par courriel ni de copies que vous nous faites parvenir personnellement relativement à la formation ALM et à l'expérience de travail nécessaires pour compléter votre ECA.

Vous devez contacter vos établissements d'enseignement et vos employeurs pour leur demander de nous envoyer directement les documents requis. Assurez-vous qu'ils indiquent votre nom et de votre numéro d'identification SCSLM lorsqu'ils font parvenir des documents en votre nom. Si les documents sont reçus sans mention de votre nom ni de votre numéro d'identification SCSLM, ils seront rejetés. Une « liste détaillée de la documentation requise » se trouve dans ce guide pour vous aider.

Vous êtes responsable de tous les coûts associés aux documents justificatifs.

Nous vous ferons parvenir un courriel lors de la réception de vos documents. Si vous souhaitez recevoir une mise à jour sur l'état de votre dossier, veuillez nous envoyer la demande par courriel à pla@csmls.org. Il est utile de mentionner « demande de mise à jour » et votre numéro d'identification SCSLM dans l'objet de votre courriel.

Les documents suivants peuvent s'avérer nécessaires pour votre processus d'évaluation des connaissances acquises :

DOCUMENT	EXIGENCE
Livret d'évaluation des compétences personnelles	Document requis
Formation ALM	Document(s) requis – le cas échéant
Expérience de travail	Document requis – le cas échéant
Certification professionnelle	Non requis <ul style="list-style-type: none"> L'envoi de ces documents peut contribuer à un meilleur résultat de votre ECA
Éducation permanente	Non requis <ul style="list-style-type: none"> L'envoi de ces documents peut contribuer à un meilleur résultat de votre ECA

Consultez les détails sur les documents justificatifs pour obtenir plus de détails sur les genres de documents et leurs exigences.

3. Évaluation

Lorsque la SCSLM aura reçu toute la documentation requise, votre dossier d'ECA sera transmis à l'équipe d'évaluation pour étude. Cette équipe examinera votre documentation pour comparer votre expérience avec le profil de compétence. Les **frais de rapport technique d'ECA** doivent être versés **avant** que nous procédions à l'évaluation de votre dossier. Nous communiquerons avec vous si/quand ce paiement est exigible.

Il se peut que la période d'évaluation prenne de 4 à 6 semaines.

Politique de traduction

Les documents reçus dans une autre langue que l'anglais ou le français devront être traduits. Dans une telle situation, nous vous retournerons une copie de ces documents afin que vous les fassiez traduire.

- Les documents doivent être traduits par un traducteur canadien agréé.
- Assurez-vous que la copie que nous vous enverrons sera retournée accompagnée de la traduction officielle.
- Nous n'accepterons pas de documents traduits que vous avez soumis personnellement.
- Nous n'accepterons que des documents traduits par un traducteur canadien agréé.

Détails sur les documents justificatifs (officiels)

Livret d'évaluation des compétences personnelles

Utilisez le livret d'évaluation des compétences personnelles pour évaluer et comparer votre expérience par rapport au profil de compétence.

Ce livret se situe sur notre site Web à www.scslm.org/eca.

Le livret d'évaluation des compétences personnelles indiquera à l'équipe d'évaluation votre degré de connaissances et d'expérience. Les documents officiels à l'appui de votre dossier d'ECA doivent confirmer les évaluations personnelles que vous avez indiquées dans ce livret.

Lorsque vous aurez rempli le livret d'évaluation, faites-en une copie pour vos dossiers et envoyez-nous l'original avec votre demande d'ECA.

Études d'adjoint de laboratoire médical

Communiquez avec vos établissements d'enseignement et demandez-leur de nous envoyer directement les relevés de notes officiels ainsi que les plans de cours.

i) Relevés de notes officiels

Ces relevés énumèrent tous les cours que vous avez suivis et indiquent la note finale attribuée pour chaque cours.

ii) Plans de cours/syllabus d'études

- Pour évaluer votre niveau de scolarité de façon sérieuse, l'équipe d'évaluation doit avoir en main les plans de chacun des cours énumérés dans vos relevés de notes officiels.
- Les plans de cours doivent comprendre une description détaillée du contenu de chaque cours

Formation clinique (stage pratique)

Un représentant officiel de votre établissement d'enseignement ou de votre laboratoire doit nous envoyer directement une lettre détaillant votre formation clinique structurée.

La lettre officielle doit comprendre :

- un plan détaillé des sujets abordés et des tests complétés durant la formation;
- la durée de la formation;
- les méthodes utilisées pour guider vos progrès;
- une explication de la façon selon laquelle vous avez été évalué (noté);
- une liste complète de tous les tests exécutés

Expérience de travail

Un représentant officiel des laboratoires où vous avez travaillé doit nous envoyer directement une lettre détaillant votre expérience professionnelle à titre de ALM. Les cinq dernières années d'expérience sont les plus importantes pour inclure dans votre évaluation des connaissances acquises.

Les lettres officielles doivent :

- être présentées sur du papier à en-tête officiel;
- être signées par le représentant officiel du laboratoire;
- mentionner les dates de votre emploi;
- indiquer la période passée dans chaque domaine si vous avez travaillé au sein de plus d'un service;
- préciser la liste des tests que vous avez effectués;
- spécifier l'équipement/les méthodes utilisés pour réaliser ces tests;
- signaler la fréquence des analyses (par exemple, hebdomadaire, quotidienne);
- préciser le nombre d'échantillons traités par semaine;
- être envoyées par la poste directement à la SCSLM.

Certification professionnelle

Si vous avez reçu la certification professionnelle ou l'autorisation d'exercer en technologie de laboratoire médical d'un pays étranger, communiquez avec l'organisme de certification concerné et demandez-lui d'envoyer la preuve de votre certification professionnelle directement à la SCSLM.

Formation continue

Communiquez avec vos établissements d'enseignement et demandez-leur de nous envoyer directement les relevés de notes **officiels** pour tout cours TLM suivi au cours des cinq dernières années (par ex., des cours de perfectionnement).

Si vous suivez un cours actuellement, faites-nous parvenir la preuve d'inscription et la date à laquelle vous prévoyez terminer le cours.

Perfectionnement professionnel

Vous pouvez présenter des copies de vos certificats pour les séminaires et les ateliers TLM auxquelles vous avez assisté au cours des cinq dernières années.

Politique de documents alternatifs

Au cas où vous vous trouvez dans l'impossibilité de fournir les documents officiels exigés par le guide d'ECA de la SCSLM, cette dernière peut accepter une substitution de documents alternatifs. Votre situation sera examinée au cas par cas.

Les documents alternatifs suivants pourraient être acceptés lors de l'évaluation d'admissibilité :

- vos documents originaux ou copies certifiées;
- vérification par des tiers de diplômes universitaires de WES ou d'ICES;
- déclarations sous serment dans le cas où vous ne possédez que peu ou aucun document permettant d'établir l'évaluation;
- vérification par des tiers de documentation.

La SCSLM doit équilibrer son devoir d'accommoder les candidats individuels avec son obligation de s'assurer de protéger l'intégrité de l'examen.

Politique de réception et de conservation des documents

Nous n'acceptons aucun document à la SCSLM à moins que vous n'ayez présenté une demande d'évaluation des connaissances acquises (ECA).

Les documents envoyés à la SCSLM par des personnes n'ayant pas encore fait une demande d'évaluation des connaissances acquises seront détruits après six mois.

Nous ne sommes pas responsables des coûts associés à la réception ou à la destruction des documents.

Liste détaillée de la documentation requise

- Livret d'évaluation des compétences personnelles** : Vous devez envoyer l'original à la SCSLM.
- Formation d'ALM** : Vos établissements d'enseignement doivent envoyer ces documents directement à la SCSLM.
 - Relevés de notes officiels**
 - Plans de cours/syllabus d'études**
- Formation clinique (stage pratique)** : Un représentant officiel de votre établissement d'enseignement ou de votre laboratoire doit faire parvenir les documents directement à la SCSLM.
- Formation théorique complémentaire (s'il y a lieu)** : Vos établissements d'enseignement doivent envoyer les relevés de notes officiels et les plans de cours directement à la SCSLM.
- Formation continue (s'il y a lieu)** : Vos établissements d'enseignement doivent envoyer les relevés de notes officiels et les plans de cours directement à la SCSLM.
- Perfectionnement professionnel (s'il y a lieu)** : Pour les séminaires et les ateliers, vous pouvez présenter des copies de vos certificats.
- Expérience de travail** : Chacun de vos **établissements employeurs** doit envoyer une lettre détaillée décrivant votre expérience de travail directement à la SCSLM.

Étape II : Postévaluation

Rapport technique

Une fois que ce processus sera complété, un rapport technique vous sera envoyé. Votre rapport technique est valable pendant deux (2) ans.

Votre rapport technique indiquera un des deux résultats suivants :

1. Vous êtes **équivalent** au profil de compétence et admissible à passer l'examen ALM.
2. Vous **n'êtes pas équivalent** et vous devez compléter un programme de formation ALM à plein temps agréé par l'AMC pour devenir admissible à passer l'examen.

Déclaration d'admissibilité

Nous vous émettrons une déclaration d'admissibilité à l'examen de certification de la SCSLM lorsque vous serez déclaré « équivalent » dans votre rapport technique et aurez satisfait à nos exigences linguistiques.

Les déclarations d'admissibilité sont valides pendant les 12 mois de votre date initiale d'admissibilité à l'examen; cette date est indiquée dans votre rapport d'ECA. Cela vous accorde deux (2) **tentatives consécutives** dans une période de douze (12) mois pour réussir à l'examen. Les sessions d'examen se déroulent en février, en juin et en octobre. Vous trouverez le guide d'examen sur notre site Web pour de plus amples renseignements.

Documentation additionnelle et politique d'appel

Documentation additionnelle :

Si vous recevez un rapport d'évaluation « non équivalent » et que croyez que la présentation de documentation additionnelle de votre employeur ou établissement d'enseignement est susceptible de changer votre résultat d'ECA, vous devez soumettre une **demande de documentation additionnelle** dans les 90 jours de la date indiquée sur votre rapport d'ECA.

Votre formulaire doit indiquer quels documents nous seront transmis. Des frais non remboursables de 50 \$ (membres) et de 100 \$ (non-membres) s'appliqueront. Nous n'accepterons que des documents fournis par les employeurs ou établissements que vous avez mentionnés dans votre demande d'ECA originale. Nous vous ferons parvenir un rapport d'évaluation mis à jour dans les 45 jours suivant la réception de tous les documents.

Appel :

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre résultat d'ECA et souhaitez que votre dossier fasse l'objet d'une révision, vous devez faire une **demande d'appel** dans les 45 jours de la date indiquée sur votre rapport d'ECA. Nous assignerons d'autres spécialistes pour réviser votre dossier et nous vous ferons parvenir un rapport mis à jour dans les 45 jours qui suivent.

Des frais non remboursables de 50 \$ (membres) et de 100 \$ (non-membres) s'appliqueront. Les formulaires de demande de documentation additionnelle et d'appel se trouvent sur notre site Web.

Organismes de réglementation provinciaux

College of Medical Laboratory Technologists of Alberta (CMLTA)

301-9426 51 Avenue NW
Edmonton (Alberta) T6E 5A6
Téléphone : (780) 435-5452, poste 225
Télécopieur : (780) 437-1442

www.cmlta.org

Saskatchewan Society of Medical Laboratory Technologists (SSMLT)

Service de messagerie Adresse
postale
201-2124 Broad St PO Box 3837
Regina (SK) Regina (SK)
S4P 1Y5 S4P 3R8

Téléphone/télécopieur : (306) 352-6791

www.ssmlt.sk.ca

College of Medical Laboratory Technologists of Manitoba (CMLTM)

1446 – 2025 Corydon Ave
Winnipeg (Manitoba) R2J 0B8
Téléphone : (204) 231-0311
Télécopieur : (204) 489-7300

www.cmltm.ca

Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO)

36 Toronto St., Suite 950
Toronto (Ontario) M5C 2C5
Téléphone : (416) 861-9605 ou (800) 323-9672
Télécopieur : (416) 861-0934

www.cmlto.com

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec (OPTMQ)

281, av. Laurier Est
Montréal (Québec) H2T 1G2
Téléphone : (514) 527-9811 ou (800) 567-
7763
Télécopieur : (514) 527-7314

www.optmq.org

Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB)

489 Acadia Avenue, Suite 206
Dieppe, NB
E1A 1H7
Telephone: (506) 855-0547
Fax: (506) 758-9956

www.nbsmlt.nb.ca

Nova Scotia College of Medical Laboratory Technologists (NSCMLT)

205 – 25 Wentworth St.
Dartmouth (N.-É.) B2Y 2S7
Téléphone : (902) 453-9605
Télécopieur : (902) 454-3535

www.nscmlt.org

Newfoundland and Labrador College of Medical Laboratory Sciences (NLCMLS)

C.P. 39057
St. John's (T.-N.) A1E 5Y7
Téléphone : (709) 754-8324
Télécopieur : (709) 945-5158

www.nlcmls.ca

Associations provinciales

BC Society of Laboratory Science (BCSLs)

720-999 W. Broadway Ave.
Vancouver (C.-B.) V5Z 1K5
Téléphone : (604) 714-1760 ou (800) 304-0033
Télécopieur : (604) 738-4080

www.bcsls.net

Manitoba Association for Medical Laboratory Science (MAMLS)

858 London St.
Winnipeg (Manitoba) R2K 2Z6
Téléphone : (204) 669-9050
Télécopieur : (204) 667-1747

www.mamls.ca

Ontario Society of Medical Technologists (OSMT)

234 Eglinton Ave. East, Suite 402
Toronto (Ontario) M4P 1K5
Téléphone : (416) 485-6768 ou (800) 461-6768
Télécopieur : (416) 485-7660

www.osmt.org

Prince Edward Island Society of Medical Technologists (PEISMT)

a/s Queen Elizabeth Hospital
C.P. 6600
Charlottetown (Î.-P.-É.) CIA 8T5

www.peismt.org



Canadian Society for Medical Laboratory Science
Société canadienne de science de laboratoire médical

Demande d'évaluation des connaissances acquises (ECA) de la SCSLM - ALM

Ancien nom :	Date de naissance :	N° d'identification SCSLM :	
<input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M ^{lle} <input type="checkbox"/> M.			
Nom de famille (en lettres moulées) :	Prénom	Second prénom	
Adresse :			
Ville :	Province :	Code postal :	Pays :
Numéro de téléphone :		Courriel :	

- Je demande une évaluation de mes études à titre d'adjoint de laboratoire médical, de ma formation et de mon expérience afin de savoir si je suis équivalent(e) au profil de compétence, en soulignant les compétences prévues d'un ALM au niveau d'entrée au Canada.

En signant cette demande, je déclare avoir lu le guide de l'ECA et j'accepte de me conformer aux politiques, procédures, règles et exigences :

- Je comprends que j'ai 12 mois pour réunir les documents exigés pour l'ECA
- Je comprends que mon rapport technique d'ECA de la SCSML est valable pendant deux (2) ans
- Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont véridiques
- Je comprends que si l'on découvre que des renseignements sont incorrects, mon évaluation sera invalidée
- Je devrai présenter une nouvelle demande d'ECA si la documentation exigée n'est pas entre les mains de la SCSLM dans les 12 mois
- Je comprends que des frais supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires si je dois présenter ma demande d'ECA encore une fois

Signature :

Date :

N° d'identification SCSLM : _____

Frais d'ECA

- Les frais d'ECA de **\$155** sont annexés à ma demande.
- Je comprends que ces frais sont non remboursables et non transférables

<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> AMEX	RÉSERVÉ À LA SCSLM Date de réception : _____ Date d'ouverture du dossier : _____
Carte de crédit :	
Date d'expiration :	

Les paiements doivent être en dollars canadiens. Les méthodes de paiement acceptables sont par Visa, MasterCard, American Express, chèque canadien ou mandat canadien. Faites votre chèque ou mandat à l'ordre de la Société canadienne de science de laboratoire médical, ou SCSLM. Si votre paiement nous est retourné avec la mention « Provision insuffisante », on vous prélèvera des frais de 25,00 \$.

Adhésion

Si vous souhaitez profiter du tarif de membre, présentez une demande d'adhésion à titre de **membre associé non certifié**; plus de détails se trouvent à <http://www.csmls.org/Join-Us/Become-a-Member.aspx?lang=fr-CA>

Livret d'évaluation des compétences personnelles :

- ci-joint
- à venir sous pli séparé

Études d'adjoint de laboratoire médical : relevés de notes officiels et plans de cours/syllabus d'études à présenter directement à la SCSLM par l'établissement d'enseignement

Établissement d'enseignement		Province :
Dates (mois/année)	De :	À :

Établissement d'enseignement		Province :
Dates (mois/année)	De :	À :

Formation clinique (stage pratique)

Un représentant officiel de votre établissement d'enseignement ou de votre laboratoire doit nous envoyer directement une lettre détaillant votre formation clinique structurée.

La lettre officielle doit comprendre :

- un plan détaillé des sujets abordés et des tests complétés durant la formation;
- la durée de la formation;
- les méthodes utilisées pour guider vos progrès;
- une explication de la façon selon laquelle vous avez été évalué (noté);
- une liste complète de tous les tests exécutés

Formation clinique		Province :
Dates (mois/année)	De :	À :

Formation clinique		Province :
Dates (mois/année)	De :	À :

Études complémentaires pertinentes : relevés de notes officiels et plans de cours/syllabus d'études à présenter directement à la SCSLM par les établissements émetteurs

Établissement d'enseignement		Province :
Dates (mois/année)	De :	À :

Établissement d'enseignement		Province :
Dates (mois/année)	De :	À :

Certification professionnelle : confirmation officielle à présenter directement à la SCSLM par les établissements employeurs

Certification:	Province :	Dates (mois/année)
----------------	------------	--------------------

Certification:	Province :	Dates (mois/année)
----------------	------------	--------------------

Formation continue (le cas échéant) : les relevés de notes officiels et plans de cours à présenter directement à la SCSLM par les établissements émetteurs

Cours:	Dates:
Cours:	Dates:
Cours:	Dates:
Cours:	Dates:

Perfectionnement professionnel (le cas échéant) : vous pouvez présenter des copies de vos certificats de séminaires et **d'ateliers**

Cours:	Dates:
Cours:	Dates:
Cours:	Dates:

Expérience de travail (en commençant par la plus récente)

Un représentant officiel des laboratoires où vous avez travaillé doit nous envoyer directement une lettre détaillant votre expérience professionnelle à titre de ALM. Les cinq dernières années d'expérience sont les plus importantes pour inclure dans votre évaluation des connaissances acquises.

Nom de l'établissement employeur	Province :	
Poste occupé	Début (mois/année)	Fin (mois/année)

Nom de l'établissement employeur	Province :	
Poste occupé	Début (mois/année)	Fin (mois/année)

Nom de l'établissement employeur	Province :	
Poste occupé	Début (mois/année)	Fin (mois/année)

Les demandes de documentation supplémentaires ne seront pas acceptées si elles ne sont pas mentionnées dans la présente demande

La SCSLM a révisé ce document selon les principes du langage simple et clair, grâce à un financement du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada.

Canada 

Société canadienne de science de laboratoire médical
33, Wellington St. N., Hamilton (Ontario) L8N 3N8
Téléphone : (905) 528-8642 ou (800) 263-8277 poste 8692
Télécopieur : (905) 528-4968
Courriel : pla@csmls.org
www.csmls.org

